

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant changement d'affectation du
sapeur 1ère classe Aurélien
DURAND au CIS LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de changement d'affectation de Monsieur Aurélien
DURAND du service départemental d'incendie et de secours du LOIR ET
CHER au service départemental d'incendie et de secours du TARN,

VU le certificat médical d'aptitude physique en date du 17/02/2017 ,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Aurélien DURAND, né le 28 août 1976 à BORT LES ORGUES (19), est engagé au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur 1ère classe, affecté au centre de secours de LAVAUUR, pour une durée de 5 ans, à compter du 17 février 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **06 MARS 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le : **06 MARS 2017**

et de la notification à l'intéressé(e) le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.